



Lettre @ Secteur Retraites

<mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr>

Le 7 novembre 2019 – N°172

- ▶ **Le principe de non acquisition de nouveaux droits à retraite**
- ▶ **Retraite complémentaire : revalorisation de 1% au 1^{er} novembre**
- ▶ **Inscription sur e-FO**
- ▶ **Colloque Défi Autonomie les 25 & 26 novembre 2019 à Saint-Etienne**

Infos Retraites

▶ **Le principe de non acquisition de nouveaux droits à retraite**

Ce principe s'applique aux assurés qui bénéficient d'une première retraite personnelle à compter du 1^{er} janvier 2015. En effet, la reprise d'une activité professionnelle par le bénéficiaire d'une retraite personnelle de base, n'ouvre droit à aucun droit à la retraite :

- personnelle ou de réversion ;
- auprès d'aucun régime légal ou rendu légalement obligatoire d'assurance vieillesse, de base ou complémentaire.

Aussi, les cotisations versées au titre de cette activité ne génèrent pas de nouveaux droits à retraite.

Une circulaire de la CNAV vient apporter des précisions quant à l'application de ce principe, notamment en Outre-mer.

Circulaire CNAV N°2019-26 du 29 octobre 2019

https://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire_cnav_2019_26_29102019.pdf

▶ **Retraite complémentaire : revalorisation de 1% au 1^{er} novembre**

Les partenaires sociaux, gestionnaires du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco, ont arrêté la valeur de service du point et la valeur d'achat du point, lors de leur Conseil d'administration du 7 octobre dernier. Suite à la dernière prévision d'inflation publiée par l'INSEE, hors tabac, qui est estimée à 1% pour l'année 2019, le conseil a décidé que la valeur du point sera revalorisée de 1% au 1^{er} novembre 2019. Ces décisions s'inscrivent dans le cadre de l'accord du 10 mai 2019, qui a traduit la volonté de maintenir le pouvoir d'achat des retraités pour la période 2019-2022.

Infos Secteur

► Inscription sur e-FO

De nombreux administrateurs ou délégués Force Ouvrière des institutions de Prévoyance, de Retraite complémentaire et des Mutuelles ne sont plus ou pas encore destinataires des informations du secteur. Afin de pallier à ce manque, nous vous remercions de vous inscrire sur notre plateforme www.e-fo.fr. Votre syndicat d'origine se chargera de valider votre adhésion, n'hésitez pas à le relancer. En cas de difficulté, vous avez la possibilité de contacter les camarades du service e-FO sur l'adresse mail aide.e-fo@force-ouvriere.fr ou

- Nathalie BEDEL au 01 40 52 82 34 nbedel@force-ouvriere.fr
- Jamel BOURAHLA au 01 40 52 87 27 jbourahla@force-ouvriere.fr
- Anne URBANIAK au 01 40 52 82 35 aurbaniak@force-ouvriere.fr

Sur votre agenda

► Colloque Défi Autonomie les 25 & 26 novembre 2019 à Saint-Etienne

Les connaissances médicales, les apports techniques, les évolutions sociales permettent aujourd'hui à nos concitoyens de vivre plus longtemps. Cet allongement de l'existence, quelle que soit sa durée, ne constitue un plus que s'il s'accompagne d'une qualité de vie permettant de poursuivre une activité sociale normale. C'est le défi de la perte d'autonomie pour notre société.

Comment garantir cette qualité de vie lorsque le temps fait son oeuvre ? Pour essayer de répondre à cette question, l'association Seniors Autonomie, composée de cadres de la protection sociale collective, s'est assignée l'objectif de proposer à nos aînés, à leurs aidants, à leurs soignants l'information relative aux outils administratifs, techniques, sociaux, financiers susceptibles de les aider. L'association s'inscrit avant tout dans une démarche préventive :

Comment retarder la perte d'autonomie avec les gestes simples de comportement contrôlé ? Comment assurer le maintien à domicile le plus longtemps possible dans le souci de garantir la sécurité des personnes ? Enfin, comment réaliser la transition vers des Etablissements spécialisés lorsque celle-ci devient nécessaire ?

Pour réaliser cet objectif, l'association organise à Saint-Etienne sa **13^{ème} rencontre** annuelle Défi Autonomie autour de trois axes :

_Un colloque destiné à faire le point des connaissances et des moyens dédiés à lutter contre la perte d'autonomie. Là se croisent les experts nationaux, régionaux et locaux.

_Un salon permettant à chaque acteur engagé dans la lutte contre la perte d'autonomie de présenter les services qu'il est en mesure de rendre à nos concitoyens.

_Des ateliers de prévention permettant aux seniors de découvrir les gestes simples qui leur permettront de protéger le plus longtemps possible leur qualité de vie.

Ces différents éléments sont bien sûr dédiés aux seniors directement concernés, mais aussi à tous ceux qui travaillent autour d'eux : les professionnels de santé, les personnels des services à la personne, mais aussi et surtout les aidants et notamment les aidants familiaux qui oeuvrent tous les jours auprès de nos aînés.

Participent à cette manifestation, outre des Institutions paritaires et des mutuelles, la CNAV, la CARSAT Rhône-Alpes et l'EN3S.

_S'inscrire gratuitement en ligne : <http://www.seniors-autonomie.fr/inscription/>

_Consulter le programme du colloque « objectif autonomie » : <https://www.seniors-autonomie.fr/wp-content/uploads/2019/09/PROGRAMME-PREVISIONNEL-2019-SITE-INTERNET.pdf>